



Nom de l'enfant : _____

Séjour : _____

Code de vie des Camps de jour Odyssee

Le Code de vie s'inscrit dans notre intention d'offrir à tous un milieu de vie sain et sécuritaire, exempt de violence sous toutes ses déclinaisons et favorisant ainsi le respect intégral de la personne physique et morale. **Ce code sert de référence et est connu et appliqué par l'ensemble du personnel des Camps de jour Odyssee.**

Règle 1 : Je respecte les autres campeurs dans mes gestes et mes paroles.

- En utilisant des mots respectueux pour parler aux autres.
- En ayant une attitude respectueuse (aucun geste déplacé).
- En n'insultant pas et en ne me moquant pas des autres.
- En ne favorisant pas la violence.
- En évitant tous les types de bousculade (poussées, jambettes, etc.).
- En m'occupant de mes effets personnels.

Règle 2 : Je respecte mes moniteurs et le personnel du camp.

- En étant attentif aux consignes qui me sont données par un membre du personnel, pour ma sécurité et celle des autres.
- En répondant, en m'expliquant et en agissant poliment.
- En participant de façon positive aux activités proposées.

Règle 3 : Je respecte mon environnement et le matériel.

- En utilisant correctement le matériel qui m'est confié.
- En prenant soin de mes effets personnels et de ceux des autres.
- En déposant les déchets dans les poubelles.
- En prenant soin de la nature qui m'entoure.

Modalités d'application

Le moniteur du Camp de jour est le premier responsable de la gestion de son groupe. En collaboration avec les autres membres du personnel du camp formés à cet effet (spécialistes, coordonnateurs et direction), il s'assure du respect du code de vie par tous les enfants de son groupe. Le moniteur est de ce fait la première personne autorisée à intervenir lorsqu'un enfant ne respecte pas les règles du code de vie. Tout le personnel du Camp de jour a cependant autorité sur un campeur qui enfreindrait le Code de vie pendant la journée.

Dans une situation de non-respect du Code de vie, le campeur s'expose à des conséquences dont la teneur peut varier selon la gravité de l'offense. Les sanctions appliquées le seront généralement dans un principe de gradation dans l'application de conséquences. Selon la gravité et la fréquence d'un comportement, la direction se réserve le droit d'appliquer les mesures appropriées.

Pour tout manquement important, un rapport d'intervention sera complété par un coordonnateur du camp. Il est à noter qu'un suivi sera effectué auprès des répondants de l'enfant. La direction les informera alors du comportement sanctionné, des interventions effectuées et de la suite des événements. Toutefois, en cas de manquements sévères (ex. : violence, intimidation), les répondants de l'enfant pourraient être informés rapidement et leur collaboration pourrait être requise pour régulariser la situation. En cas d'expulsion du camp, les répondants de l'enfant auront la responsabilité de venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.

IMPORTANT!

Objets interdits au camp :

Dans le but d'assurer la sécurité des enfants et des membres du personnel du camp, dans le but d'éviter la visite d'animaux ou par équité envers tous les campeurs, les articles prohibés suivants seront refusés dans les bagages des enfants :

- Liquide en aérosol (incluant crème solaire et chasse-moustique en aérosol)
- Couteau, canif
- Téléphone cellulaire
- Allumettes, briquets
- Tout équipement électronique de valeur (jeux électroniques, baladeur numérique, tablette électronique et autres)

Il est à noter que, pour les raisons susmentionnées, s'il s'avère qu'un enfant détient l'un ou l'autre des objets nommés ci-dessus, cet objet lui sera automatiquement retiré et sera remis au répondant à la fin de la journée. La direction se réserve le droit de retirer d'autres objets qui ne sont pas dans la liste si elle le juge nécessaire.

Engagements et signatures

Je m'engage à respecter le Code de vie du Camp de jour et à adopter un comportement de nature à faire en sorte que tous les campeurs de mon groupe passent un bon séjour au camp.

(enfant)

J'ai pris connaissance du Code de vie du Camp de jour et m'engage à collaborer avec la direction si des interventions spécifiques doivent être faites auprès de mon enfant.

(parent)

(date)